

# mazamet

**PONT-DE-LARN**

La Dépêche du Midi  
mercredi 9/9/20

## Il découvre un concentrateur Linky dans son jardin !



Francois Mahous (à gauche), ici avec Bernard Gisclard, constate la pose du concentrateur tout près de l'habitation sans son autorisation.

« Le 17 février, entre 10h30 et 12h, j'étais absent de mon domicile et je me suis rendu compte à mon retour, qu'un concentrateur du système « Linky » avait été installé, sans mon autorisation et en mon absence, sur un poteau électrique dans mon terrain, à quelques mètres de mon habitation ! ». C'est la mauvaise surprise constatée par François Mahous, un habitant de Roussoulp, hameau de Pont-de-Larn. Déjà pas très content de l'installation du compteur Linky il refuse catégoriquement ce qu'il considère être un coup de force de Enedis. « Je risque d'avoir des interférences avec internet ou avec la télé. L'appareil est à 5m10 de l'angle du mur de l'habitation. J'ai appelé EDF. Mon interlocuteur m'a dit que Enedis allait me rappeler dans les quinze jours. C'était il y a plus de trois mois... et j'attends toujours le coup de fil ! »

François Mahous qui bénéficie du soutien du Collectif SLTS (Stop Linky Tarn Sud) ne compte pas en rester là. « La pose de ce concentrateur dans ma propriété est totalement illégale. Nous avons envoyé, le 5 mai un courrier de mise en de-

meure pour qu'ils enlèvent cet appareil. Il n'y a pas de réponse ». Patrice Goyaud, expert du Collectif, précise dans un courrier. « La puissance de cet émetteur étant inférieure à 5 watts, Enedis peut l'installer dans l'espace public. Mais il ne peut l'installer sur un espace privé sans l'accord du propriétaire ». Bernard Gisclard représente le Collectif SLTS. Il ajoute : « Faute d'une réponse, il faudra sûrement aller plus loin. Nous avons un avocat et nous saisisons la justice ! » et Patrice Goyaud de préciser. « C'est à partir d'un concentrateur qu'est généré pour un quartier le CPL linky sur le réseau basse tension local. Le concentrateur est le chef d'orchestre du système Linky. Les compteurs Linky rattachés à cette grappe vont s'en servir pour récupérer les infos et ordres transmis [...] ».

Mais l'expert précise aussi. « Ce concentrateur émet des rayonnements électromagnétiques par le CPL dans les câbles, mais aussi par la retransmission aérienne. La proximité d'un concentrateur peut être dommageable au plan sanitaire ».